

Admise contre la volontè d une dame agè dans un centre u.p.a.d.

Par gigi, le 03/08/2010 à 12:11

Bonjour,

ma voisine et amie de longue date a ètè admise en unitè de soins pour personne desorientée dans un centre hospitalier contre sa volontè .elle vient de voire un neurologue qui suggere que cette dame peut rentrer chez elle avec l aide de l admr et de moi meme.de plus il precise qui l ne voit pas l'interèt d'une mise sous tutelle. cette dame a refusè de voire l'expert sollicitè par le procureur de la republique, a t elle le droit de refuser de voir l'expert?que va t ilmerci se passer pour cette dame ?LE CENTRE REFUSE DE LA LAISSER RENTRER CHEZ ELLE et presise qu'elle est obligè de voire le psychiatre, que puis je faire pour aider mon amie .elle est ageè de 88ans.